



ACTUALITÉS

REACH

Aide sur l'identification de substances

REACH 2018



L'identification précise de la substance est un point de départ essentiel de l'enregistrement sous REACH, ainsi que pour le respect du règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (CLP) :

Qu'est-ce qu'une substance ? Qu'est-ce qui n'est pas une substance ?

Comment caractériser et identifier votre substance ?

Une identification correcte de la substance vous permettra notamment de :

- Savoir si vous devez enregistrer votre substance auprès de l'ECHA ou si elle est exempte de cet enregistrement.
- Identifier d'autres déclarants et déclarants potentiels de la même substance et rejoindre le consortium correspondant à votre substance.

Pour vous aider, l'ECHA a publié plusieurs pages web dédiées à ces questions que nous invitons à consulter.

[Lien direct vers le site web](#)

Enregistrement

Révision de la complétude des dossiers par l'ECHA (completeness check)

Certains dossiers d'enregistrement vont être ré-ouverts afin de procéder à une nouvelle vérification de leur complétude. La première série concerne les dossiers du charbon de bois qui ont récemment fait l'objet d'une [décision de la chambre des recours](#) (Board of Appeal). L'Agence va se pencher sur le contenu des informations soumises et vérifier la conformité à l'obligation de soumission conjointe des données.

[Plus d'info](#)

Substances soumises au contrôle de conformité (compliance check)

Pour augmenter l'efficacité et la transparence des contrôles de conformité, l'ECHA publie une liste de substances qui seront potentiellement soumises à un contrôle de conformité, régulièrement mise à jour. (Remarque : Cette liste est uniquement donnée à titre indicatif et n'est pas exhaustive)

[Page web ECHA « Compliance check »](#)

Les déclarants sont invités à vérifier cette liste et mettre à jour leur dossier avant le 13 juin 2016.

[Dernière liste parue.](#)

Autorisation

SVHC Roadmap 2020

L'ECHA a publié son second « rapport annuel sur les progrès dans la mise en œuvre de la feuille de route sur l'identification des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) ». Actuellement, plus de 400 substances font l'objet d'une surveillance particulière par les Etats membres et l'ECHA.

Pour rappel, le plan d'action se focalise sur le "screening" de nouvelles substances préoccupantes et sur une analyse des différentes options de gestion des risques ("RMO" ou Risk Management Options) adaptées à la substance concernée.

[News ECHA](#)

Rapport annuel 2016

Voir notre [focus PACT et RMOA](#)

Restriction

Appel à contribution

A la demande de la Commission Européenne, l'ECHA prépare un dossier de restriction visant à démontrer la nécessité d'une action communautaire sur l'utilisation de la grenaille de **Plomb** dans les zones humides, afin d'aller au-delà des mesures déjà en place.

L'ECHA lance un [appel à contribution](#) jusqu'au 21 juin 2016.



POP (Polluants Organiques Persistants)

L'Hexabromocyclododécane (HBCDD) a été ajouté à la liste des substances interdites de l'Annexe I du [Règlement n°850/2004 \(Règlement POP\)](#) via le [Règlement n°293/2016](#) le mois dernier (interdiction de production, d'utilisation, d'importation et d'exportation de cette substance). Récemment, il a également été ajouté aux Annexes IV et V du Règlement POP, via le [Règlement n°460/2016](#), afin de préciser les limites de concentration correspondantes permettant la gestion des déchets contenant du HBCDD.

Pour en savoir plus sur les POP : consulter notre [focus](#).

Évènement

11ème Stakeholders' Day - Rappel

La 11^{ème} conférence annuelle des parties prenantes se déroulera les **24-25 mai 2016** à Helsinki, se focalisant principalement sur l'échéance d'enregistrement de 2018.

[Plus d'informations](#)



Webinar ECHA

Le prochain webinar de l'ECHA portera sur les « cartes d'usages » ou « use maps » : « *How downstream users and registrants can benefit* » et aura lieu le **15 juin 2016**. Ce webinar est destiné aux futurs déclarants souhaitant intégrer ces informations dans leur dossier d'enregistrement, ainsi qu'aux utilisateurs souhaitant comprendre comment leurs utilisations pourront être couvertes.

[S'enregistrer](#)

Voir aussi notre [lettre d'information](#) précédente sur le sujet.

CLP

Centres anti-poison

Nouveaux outils

Un projet de règlement de la Commission portant sur l'application du règlement CLP devrait voir le jour en 2016 et prévoit une harmonisation des données à soumettre aux centres anti-poison nationaux (cf. [article 45](#) du règlement CLP).

[Plus d'informations](#)

[Site web Centres anti-poison](#) (version EN)

<http://reach-info.ineris.fr> et <http://clp-info.ineris.fr>

N° Indigo 0 820 20 18 16

0 09 € TTC / MN

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Les informations contenues dans la présente lettre, ainsi que les conseils offerts par le helpdesk, ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas un avis juridique. Les règlements REACH et CLP demeurent les seules références légales. Les formations, ateliers d'information ou autre type d'animation/intervention référencés dans cette lettre sont indiqués à titre informatif : ils n'ont pas un caractère exhaustif et le Helpdesk n'est pas garant de la qualité de ceux-ci.

Par conséquent, la responsabilité du service national d'assistance réglementaire ne saurait être engagée pour toute erreur ou omission, le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies par cette lettre d'information.

Pour permettre une amélioration de notre service : [enquête de satisfaction](#)